

Marché Public de Services 2015

EHPAD Paul Gache

10, Rue de Massepezoul

30133 LES ANGLES

Mise en concurrence des contrats d'assurance

APPEL D'OFFRES OUVERT

Lot n°1 : Responsabilité Civile

Lot n°2 : Défense Pénale des Agents et Protection Juridique de l'Etablissement

Lot n°3 : Dommages Aux Biens et Risques Annexes

Lot n°4 : Automobile et Missions Collaborateur

Lot n°5 : Risques Statutaires des agents CNRACL

Règlement de Consultation

1. Caractéristiques de l'Etablissement :

Nom : EHPAD - Résidence Paul Gache

Adresse : 10, rue de Massepezoul

Ville : 30133 LES ANGLES

Activité : Hébergement de Personnes Agées Dépendantes

Nombre de lits par activité :

- 98 lits d'accueil permanent
- 02 lits d'accueil temporaire
- 08 places d'accueil de jour
- 40 places de SSIAD

2. Objet du Marché :

Le présent marché a pour objet le renouvellement des contrats d'assurance de l'EHPAD Paul Gache des ANGLES.

Elle est divisée en **5 lots** :

Lot 1. Assurances Responsabilité Civile

Lot 2. Défense Pénale des agents et Protection Juridique de l'Etablissement

Lot 3. Assurance Dommages Aux Biens et Risques annexes

Lot 4. Assurance Automobile et Missions Collaborateur

Lot 5. Risques statutaires du Personnel CNRACL

Les lots précités étant indépendants les uns des autres, chaque candidat est libre de soumissionner pour le ou les seul(s) marché(s) de son choix. Les candidats ont obligation de présenter une offre signée par lot auquel ils répondent.

Les offres incomplètes seront systématiquement écartées.

L'Etablissement peut envisager la possibilité d'opter pour un contrat packagé comprenant les lots 1, 2 et 3 si un soumissionnaire est retenu sur 2 ou 3 de ces lots.

3. Caractéristiques de la consultation :

Cette consultation s'adresse à tous les professionnels de l'assurance tels que les compagnies d'assurance en direct, les agents généraux, les courtiers....

Si une offre est présentée par un intermédiaire d'assurance, l'organisme ou l'entreprise d'assurance est irrévocablement engagé.

Une seule offre par lot et par candidat (*Assureur ou courtier ou agent*) pourra être présentée.

Les candidatures et offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que tous les documents de présentation associés. Les offres de prix sont exprimées en Euros.

Le marché est lancé sous forme d'un appel d'offres ouvert.

4. Variantes :

Les garanties demandées dans le cahier des charges ainsi que leurs montants, ont été définis par le pouvoir adjudicateur suite à une évaluation de ses besoins. Les candidats devront obligatoirement proposer une offre de base conforme à ces exigences.

Ils sont, toutefois, autorisés à présenter des variantes à condition qu'elles représentent un avantage réel pour l'établissement portant sur la mise en œuvre des prestations et permettant une optimisation des coûts.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit:

- d'apporter au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation,
- de ne pas donner suite à la consultation de certains lots, si aucune proposition n'est jugée acceptable.
- de ne pas retenir l'ensemble des garanties proposées dans certains lots.

5. Durée du marché :

Le marché est conclu pour une durée de 4 années, résiliable annuellement.

Les contrats prendront effet le 1er janvier 2016 à 0heure et cesseront le 31 décembre 2019 minuit.

6. Visite de l'Etablissement :

Les soumissionnaires peuvent visiter l'Etablissement pour affiner leur connaissance et leur analyse du risque : pour ce faire, les modalités doivent être convenues au préalable avec Madame VANHOVE, dont vous trouverez les coordonnées dans l'article 15.

7. Statistiques Sinistres :

Les statistiques de sinistralité fournies en annexe émanent des assureurs tenants des risques.

8. Date Limite de Réception des offres :

Les candidats devront faire parvenir leurs offres par tout moyen (*lettre recommandée avec demande d' accusé de réception postal ou remise du pli contre récépissé au secrétariat de l'Etablissement*) permettant de déterminer, de façon certaine, la date et l'heure de leur réception au plus tard :

Le lundi 23 novembre 2015 à 12 heures

à l'attention de :

Madame La Directrice
EHPAD Paul Gache
10, Rue de Massepezoul
30133 LES ANGLÉS

Toute offre arrivée, ou déposée, après cette date sera retournée, non ouverte.

9. Durée de validité des offres : 90 jours

10. Constitution du dossier de réponse :

L'enveloppe extérieure devra comporter la mention CONSULTATION D'ASSURANCE – NE PAS OUVRIR et contenir :

➤ **1^{ère} partie comprenant :**

- a/ Lettre de candidature DC1** et mandat de gestion ou pouvoirs délégués attribués par l'Assureur à l'égard du Courtier. Ce mandat de gestion ou délégation de pouvoirs devra préciser le nom et la qualité de la personne ayant pouvoir d'engager la Compagnie;
- b/ Déclaration du Candidat DC2;**
- c/ Lutte contre travail dissimulé NOTI1 ;**
- d/ Attestation sur l'honneur du candidat**, datée et signée ou certificats délivrés par les administrations, **imprimé NOTI2** ou les liasses fiscales 3666.1, 3666.2, 3666.3 et l'attestation de l'URSSAF certifiant ou prouvant que le candidat a satisfait à l'ensemble de ses obligations fiscales et sociales au titre de l'exercice N-1 ;
- e/ Copies des attestations d'Assurances et de caution financière** prévue au Code des Assurances, pour les intermédiaires conformes aux articles L.530.1 et L.530.2 du Code des Assurances ainsi que l'attestation d'inscription à l'**ORIAS**.
- f/ Si l'entreprise est en redressement judiciaire**, copie du ou des jugements prononcés à cet effet.
- g/ Déclaration sur l'honneur**, dûment datée et signée par le candidat, pour justifier :
 - qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir ;
 - qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L324-9, L 324-10, L 341-6, L 125-1 et 125-3 du Code du Travail.
- h/ Présentation du Candidat :**
 - Organisation générale en rapport direct avec l'activité de l'Etablissement ;
 - Mode de gestion des contrats ;
 - Les principales références dans ce secteur d'activité ;
 - Le CA et la solidité financière.

Le candidat auquel il sera envisagé d'attribuer le marché devra produire au pouvoir adjudicateur dans un délai de 10 jours les pièces prévues à l'article 46 du Code des Marchés Publics (DC6 et DC7). Si le candidat pressenti ne les fournit pas, son élimination sera prononcée par le pouvoir adjudicateur qui présentera la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

Cas d'une société nouvelle :

Déclaration du soumissionnaire volet 2 (*formulaire DC5*) accompagnée des pièces justificatives requises dont notamment : copie du certificat d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou formulaire du centre de formalités des entreprises (*C.F.E.*), ou copie du récépissé de dépôt au centre de formalités des entreprises ou un extrait du registre du commerce ou toute autre pièce officielle attestant de sa naissance dans l'année. Attestation d'assurance Responsabilité Civile.

➤ **2^{ème} partie comprenant :**

- a/ Le présent règlement de la consultation** paraphé à chaque page et signé;
- b/ Les actes d'engagement** paraphés à chaque page et signés, faisant clairement apparaître les montants figurant sur l'offre de prix;
- c/ Le Cahier des Clauses Administratives Particulières**, daté et signé ;
- d/ Les Cahiers des Clauses Techniques Particulières**, datés et signés ;
- e/ Les conditions générales et/ou spéciales** du contrat proposé ;

11. Critères d'attribution :

Les critères intervenant pour le jugement des offres, quelle que soit la branche concernée, ainsi que la pondération sont indiqués ci-dessous :

Critères	Pondération
Prix	60%
Valeur Technique	40%

- Prix : Note sur 10

L'offre la moins-disante se verra attribuée la note maximale : les suivantes seront notées selon une règle de calcul prenant l'offre moins-disante comme base avec application d'une règle de proportionnalité sur la note finale.

- Valeur Technique : Note sur 10

La valeur technique de l'offre porte sur le respect du cahier des charges en matière de garanties demandées, de modalités de gestion et de savoir-faire. Chaque écart constaté se verra sanctionné d'un retrait de 0,25 point.

Les services (*Fiche SERVICES PROPOSES pour le lot 5*), pour lesquels le soumissionnaire apportera la réponse NON seront sanctionnés d'un retrait de 0,25 point.

A contrario, tout service intégré dans l'offre et mentionné par l'intermédiaire de la question 16 sera valorisé unitairement de 0,10. Ils devront en outre être détaillés dans une fiche jointe à l'Acte d'Engagement.

Une note globale sur 20 sera ensuite attribuée par offre en appliquant les coefficients de pondération ci-dessus mentionnés permettant ainsi leur classement.

Le candidat, ayant présenté l'offre choisie, aura 10 jours calendaires pour transmettre les certificats originaux prévus à l'article 46 du Code des Marchés Publics.

12. Attribution du marché :

Les candidats non retenus seront informés par lettre recommandée.

Le candidat retenu recevra, sous pli recommandé avec accusé de réception, une lettre de notification accompagnée d'une copie conforme de son marché.

Le candidat retenu devra transmettre à l'assuré une note de couverture dans les 15 jours suivant la notification d'attribution.

L'assureur dispose d'un délai de 90 jours à compter de la date de réception de la lettre de notification (le récépissé d'accusé de réception faisant foi) pour remettre le contrat définitif, en 4 exemplaires, conforme au cahier des charges et à son acte d'engagement.

A réception du contrat, l'acheteur public se réserve un délai de 30 jours pour vérifier la conformité du contrat avec l'offre remise initialement, et le régulariser.

Après la signature du contrat, la quittance sera payée selon le délai défini par les règles de la comptabilité publique.

12. Recours :

Les éventuels recours sont à présenter au tribunal administratif de Nîmes :

16, Avenue Feuchères – 30000 NIMES.

La présente procédure pourra faire l'objet d'un référé précontractuel jusqu'à la signature du marché, conformément à l'article L. 551-I du Code de justice administrative.

Par ailleurs, tout concurrent évincé de la conclusion du marché est recevable à former devant le juge administratif un recours en pleine juridiction contestant la validité du marché ou de certaines de ses clauses assorti le cas échéant, de demandes indemnitaires. Ce recours du candidat évincé devra être exercé dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution du présent marché.

Toute décision individuelle défavorable dans le cadre du présent marché pourra faire l'objet d'un

recours contentieux auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux (2) mois à compter de sa date de notification, conformément aux articles R. 421 et R. 421-3 du code de Justice Administrative.

Enfin, d'une manière générale, toutes les difficultés, litiges ou contestations qui pourraient naître à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du marché seront de la compétence exclusive du tribunal administratif compétent, si les parties n'ont pu trouver un règlement amiable.

14. Modifications :

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de modifier le cahier des charges ou le règlement de la consultation dans un délai de 10 jours précédant la date de remise des offres : les soumissionnaires devront alors se conformer aux nouvelles informations fournies.

15. Renseignements complémentaires.

Les demandes de renseignements doivent être faites par écrit et au plus tard 10 jours calendaires avant la date de remise des offres :

Madame VANHOVE,

Tél. 04.90.15.30.00

Fax. 04.90.15.30.01

Mail. centre.paulgache@wanadoo.fr

Monsieur DUPUET, *Conseil de l'Etablissement*

Tél. 07.61.27.27.60

Mail. Christophe.dupuet@cdcassur.fr

Les réponses à ces questions seront adressées à l'ensemble des candidats.

Accepté par l'Assureur soussigné,

A....., le.....